



Paris, le 30 octobre 2020

## **Communiqué**

### **Nouvelles précisions pour les consignes sanitaires pour les cultes concernant le confinement**

Suite à un rendez-vous avec le bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur ce vendredi 30 octobre 2020, voici quelques précisions concernant cette nouvelle période de confinement :

- Si les lieux de culte peuvent rester ouverts pour le recueillement, il n'est pas possible de célébrer des offices religieux recevant du public, à compter du lundi 2 novembre 2020 jusqu'au 1er décembre 2020.
- A titre exceptionnel, il est possible de célébrer des cultes ce dernier week-end d'octobre dans le respect strict et rigoureux des mesures sanitaires déjà mises en place. Les fidèles devront se prémunir d'une attestation de déplacement à laquelle ils peuvent ajouter la mention manuscrite : « participation exceptionnelle aux célébrations cultuelles du week-end de la Toussaint 30 octobre et 1er novembre selon la tolérance accordée par l'Etat »
- Les quatre aumôneries (AESMS, Prisons, Armées, Aéroports) peuvent poursuivre leurs actions par le fait des aumôniers agréés de la Fédération protestante de France (FPF). Ils doivent demander au niveau national de chaque aumônerie un justificatif de déplacement professionnel couvrant toute la période de confinement.
- Cultes en vidéo dans les temples : Il est possible à partir du 2 novembre d'organiser dans les temples des célébrations en nombre de célébrants réduit qui permettront à l'office liturgique de se dérouler pour proposer aux fidèles un enregistrement des cultes de qualité en vidéo ; nombre de personne maximum fixé à 20 célébrants (officiants, chorale, musiciens, techniciens et personnel local)

La FPF invite toutes les Eglises et communautés du protestantisme français à suivre ces recommandations et à les communiquer largement dans toutes les paroisses et communautés dans leurs réseaux et auprès des fidèles.

La Fédération protestante de France se tient toujours à votre disposition :

**Contact/infos :**

**Pasteur Georges Michel , Secrétaire Général**

Tel. 06 85 23 37 28 – Mail. [georges.michel@federationprotestante.org](mailto:georges.michel@federationprotestante.org)

**Médias/presse :**

**Aude Millet-Lopez, Responsable de la communication**

Tel. 06 73 39 55 98 – Mail. [aude.millet-lopez@federationprotestante.org](mailto:aude.millet-lopez@federationprotestante.org)